

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Maître de l'ouvrage : Commune de Jeumont

Objet du marché : désherbage de la commune par épandage de produits phytosanitaires

Date limite de remise des offres :

**VENDREDI 27 FEVIER 2015 A
16H00**

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché concerne le : désherbage de la commune par épandage de produits phytosanitaires.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DU MARCHE

2.1 : étendue de la consultation :

La présente consultation est lancée suivant la procédure de marché à procédure adaptée après avis d'appel public à la concurrence sur le site internet de la Ville de Jeumont (<http://www.mairie-jeumont.fr/>) et la plateforme du CdG 59 (<http://www.cdg59.fr/marches-publics>).

2.3 : délai d'exécution :

Le début des travaux se fera dans la première quinzaine de mars 2015 et se terminera le 15 décembre 2015 pour l'ensemble de la prestation.

2.4 : délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 2 MOIS (60 jours) à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 : CONSISTANCE DES OFFRES

Les offres seront rédigées en langue française et en euro.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux :

A) un projet de marché pour chaque lot comprenant :

- un acte d'engagement (AE) cadre ci-joint à compléter
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification
- un détail estimatif et quantitatif
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- les certificats et attestations prévues aux articles 44 et 45 du Code des Marchés publics
- un mémoire indiquant les moyens et capacités de l'entreprise, réactivité, proximité et capacité à faire des suggestions.

ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement sera effectué par analyse suivant les critères suivant :

- | | |
|------------------------|------|
| - valeur technique | 50 % |
| - prix des prestations | 50 % |

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

L'enveloppe portera la mention :

**Monsieur le Maire,
Cellule « Marchés Publics »
Centre administratif Georges Pompidou
Bd de Lessines
BP 159
59572 JEUMONT Cédex**

Avec la mention « offre pour le désherbage de la commune par épandage de produits phytosanitaires »

Devront être remises contre récépissé au secrétariat des Services Techniques de la ville de Jeumont.

Ou si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir avant la date limite du :

VENDREDI 27 FEVRIER 2015 à 16h.

Conformément à l'article 56 du CMP, le candidat pourra déposer son offre sur la plateforme suivante :

<http://www.cdg59.fr/marches-publics>

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront contacter :

Monsieur MARECHAL Frédéric
Ateliers Municipaux Ville de Jeumont 59460
Tél : 03.27.39.44.02.